

première partie de l'audit financier de la Fondation pour les musiques actuelles (Les Docks) : résultats et recommandations

Sur mandat de la direction de la culture, du logement et du patrimoine, un audit financier des Docks a été réalisé par la fiduciaire BDO Visura, entre décembre 2006 et janvier 2007. Le rapport remis début février relève de graves lacunes dans la gestion administrative et comptable de la fondation, sans soupçon néanmoins de fraudes ou de malversations. Des mesures urgentes devront être mises en place pour assurer l'avenir de la salle.

Au niveau de l'organisation comptable et de la direction, l'audit fait apparaître une gestion très lacunaire : comptes liés aux salaires non actualisés et, de ce fait, aucune charge salariale comptabilisée, postes sans cahier des charges ou description de postes, pièces justificatives manquantes, aucune vue d'ensemble sur les frais engagés par la fondation. Cette gestion lacunaire n'a pas permis de dresser une situation comptable intermédiaire durant l'année 2006, le suivi budgétaire reposant sur une compilation de chiffres et non pas sur une comptabilité professionnelle.

Après une année d'exploitation, la fondation clôture ses comptes avec une perte importante. La perte de l'exercice 2006 s'élève en effet à 523'443.66 frs. Il s'ensuit pour la fondation une situation de surendettement à hauteur de 578'065.14 frs au 31 décembre 2006. Ce dernier chiffre comprenant un report de perte au 1^{er} janvier 2006 (-74'621.48frs) et le capital initial de la fondation (+ 20'000 frs). Le compte d'exploitation de l'exercice 2006 se décompose de la manière suivante : 1'849'774.79 frs de produits, 2'294'980 frs de charges, 58'483.28 frs d'amortissements (emprunts pour l'équipement, le matériel, le mobilier, etc.), et 19'755.17 frs de charges extraordinaires (redressement TVA).

Le rapport relève également une situation financière préoccupante. Le montant des créanciers impayés au 31 janvier 2007 s'élève à quelque 412'000 francs. Le crédit d'urgence de 393'000 frs, accepté par la Commission des finances lundi 5 février 2007, assurera la couverture des salaires et des charges sociales du personnel fixe pour le 1^{er} semestre 2007 (237'000 frs), ainsi que l'indemnité de départ de l'ancien directeur des Docks (53'000 frs). Le solde de 103'000 frs étant destiné à gérer les remboursements des créanciers échus, évitant ainsi, dans la mesure du possible, des poursuites ; cette somme correspond à 25% de l'entier des créances échues. Pour éponger l'ensemble de ses dettes et assurer son exploitation jusqu'à la fin de l'année 2007, la fondation aura besoin d'une somme globale qui atteindra les 900'000 frs, en tenant compte d'un déficit prévisionnel d'exploitation durant le 2^e semestre 2007.

Afin de remédier aux nombreux dysfonctionnements relevés, certaines mesures urgentes sont recommandées au Conseil de fondation, et à son comité de direction mis en place en décembre 2006, notamment : la mise en place d'un plan comptable adapté à la structure et à la nature de l'activité de la fondation, l'utilisation d'outils permettant de mesurer précisément la fréquentation à la programmation, les habitudes des consommateurs et le résultat financier de chaque soirée ; un suivi régulier des débiteurs ; la constitution de provisions après chaque événement pour tenir compte des coûts liés à l'impôt à la source sur les cachet d'artistes ou les droits d'auteur.



Cette première partie de l'audit sur le bilan financier des Docks fait également apparaître la nécessité d'un subventionnement beaucoup plus important de la part de la Ville de Lausanne. La suite du mandat confié à la fiduciaire permettra de mieux cerner les besoins futurs pour l'exploitation de la salle. Cette analyse, complétée par une troisième partie qui fera le point de situation sur le crédit de construction de la salle, permettra à la Municipalité de présenter un préavis au Conseil communal au mois de juin.

La direction de la culture, du logement
et du patrimoine

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Silvia Zamora, directrice de la culture, du logement et du patrimoine, tél. 021 315 42 00

Lausanne, le 9 février 2007